

CÉCILE LE GALLO

LE MARIAGE EN SARTHE ET EN BRETAGNE ENTRE 1913 ET 1952

I. LE MARIAGE DANS LES DEUX RÉGIONS

Dans cette première partie, je tenterais de décrire le mariage dans les deux régions tel que les personnes interrogées me l'ont relaté.

Il faut d'abord préciser que la période étudiée se situe entre 1913 et 1952, mais que la majeure partie des personnes interrogées se sont mariées entre 1924 et 1945.

Il ne s'agit pas dans cette partie de faire une description exhaustive du mariage, de prendre en compte toutes les coutumes, je m'en tiendrai à ce qui a particulièrement marqué les personnes âgées, ce qui nous servira de base pour une analyse dans la deuxième partie de ce dossier.

En outre, je tiens à souligner que je ne transcrirai que ce que j'ai entendu de vive voix et non ce que j'ai lu, excepté pour le passage II.2.2. la lecture d'ouvrage sur le mariage m'a permis principalement d'approfondir les conversations avec les Sarthois et les Bretons, mais également, parfois, de mieux comprendre certaines réalités de l'époque.

En ce qui concerne la typographie, j'ai fait le choix de mettre entre guillemets, les paroles rapportées des personnes avec qui je me suis entretenue, sans forcément mentionner leur nom à chaque citation.

1.1. *Le mariage en Sarthe*

Il n'est pas question ici de reprendre les dires des uns et des autres en totalité, mais de faire une synthèse de tous les entretiens pour tracer dans les grandes lignes, le mariage en Sarthe, au XX^e^m siècle et particulièrement dans les campagnes environnant Le Mans.

1.1.1. La rencontre

La rencontre se faisait dans des lieux spécifiques à des moments bien déterminés. Les jeunes, surtout les filles, ne sortaient pas comme ils le souhaitaient pour plusieurs raisons: le travail les retenait à la maison, les occasions étaient assez rares et enfin, les parents surveillaient de près leur progéniture.

En Sarthe, les jeunes filles rencontraient très souvent leur mari dans les bals. On peut distinguer plusieurs sortes de bal. Il y a «la guinguette au bord de l'eau», ou aux alentours, qui se passait le dimanche, mais qui semble être plus présente dans la vie des citadins ou pour ceux qui sont proches d'une ville.

Il y a le bal de mariage, mais parfois on se rencontrait avant dans le cortège. Enfin, il y a les bals des fêtes de village qui se déroulent le dimanche, les assemblées, les fêtes communales qui ont lieu 5 à 6 fois dans l'année et la fête-Dieu ou les fêtes religieuses. En additionnant toutes ces fêtes, on arrivait à un bal tous les quinze jours, entre plusieurs villages. Bien sûr, il n'était pas fréquent que les jeunes puissent assister à toutes les fêtes. A la campagne, il fallait plutôt compter sur environ 4 fêtes par an.

Lorsqu'une jeune fille se rendait à une fête, elle ne s'y rendait pas seule. Elle était accompagnée de ses parents ou d'une sœur/d'un frère plus âgé. Si elle était «en place», elle venait avec ses patrons et repartait avec eux. M. Thomas se souvient avoir voulu embrasser sa cavalière à la fin d'une danse, celle-ci de lui répondre: «attention, ma mère est là!» et chacun revenait dans «le droit chemin», c'était le code.

Dans les campagnes, d'autres réunions entre familles permettaient les rencontres. Ainsi «les batteries se faisaient avec les voisins des hameaux d'à-côté», ou encore les veillées où les hommes jouaient aux cartes, les femmes filaient. On y mangeait des châtaignes et des pommes cuites au feu de bois, on contait des histoires aux enfants, parfois on jouait de l'accordéon.

Il arrivait qu'en allant travailler dans une ferme, on rencontre une jeune fille et on l'épouse, ainsi Mme Cordeau de Lavardin. Elle vivait avec sa sœur et sa mère dans une ferme, celui qui allait devenir son mari, venait aider sa mère aux champs; «il était quand même du village!».

Il semble que les mariages arrangés n'étaient pas très fréquents, excepté lorsqu'il y avait du bien. Un riche n'épousait pas une pauvre, et vice versa. La pression familiale était très forte, quelles que soient les situations péculniaires des deux parties. Il était rare que l'on se marie sans l'accord parental et même, on ne se fréquentait que si les parents étaient d'accord.

Après la rencontre, si tout allait bien, venaient les fiançailles. Il n'était pas question de se marier sans être fiancé en Sarthe, en Bretagne non plus d'ailleurs. C'est un moment important car l'on y fixe les arrangements financiers: «la dot, l'apport d'argent, de biens, le trousseau pour la fille». Dès qu'il y avait un peu de biens, on signait un contrat de mariage chez le notaire. Mme Colignon, ayant travaillé cinq ans chez un notaire de campagne, se souvient que beaucoup de fiançailles étaient rompues à ce moment-là.

Les fiançailles étaient conclues ensuite autour d'un repas entre les deux familles réduites aux parents, frères et sœurs des futurs époux. Elles se déroulaient entre six et un mois avant le mariage, pas au-delà de six mois, semble-t-il, contrairement en Bretagne. En ville, parfois à la campagne pour les plus aisés, le fiancé offrait une bague. Le plus souvent, il offrait des fleurs voire même «un panier de fleurs».

1.1.2. Le jour du mariage

Ce grand jour commençait tôt par l'habillage de la mariée. La couturière et le coiffeur venaient l'aider à s'apprêter. Il semble que la couturière restait au mariage par la suite jusqu'aux premières danses pour remettre les plis de la robe de la mariée et lui montrer comment se mouvoir dans celle-ci. Lors de cette préparation, la mère ou la nourrice offrait à la jeune fille son bouquet de fleurs, parfois, c'était le mari qui l'offrait. Puis le cortège venait chercher la mariée, il était souvent animé par le garçon d'honneur qui, en plus de la quête à l'église, avait pour rôle de «mettre de l'ambiance». Le cortège, mené par les «violoneux», «ceux qui jouent mal du violon!» se dirigeait vers l'église, le marié au bras de sa mère en tête, la mariée et son père fermant la marche. L'heure de la messe dépendait du prix que l'on avait payé: «à 7 ou 8 heures le matin, on payait 5 ou 10 sous, alors qu'à 11

heures, on payait au moins le double. C'était la grande messe!» En Bretagne, toutes les messes de mariage étaient à 11 heures, mais elles étaient plus ou moins longues suivant si l'on était plus ou moins riche!» Dans les grandes églises, «ceux qui payaient pas, passaient par la porte de la sacristie, ceux qui payaient un peu, par le petit escalier, ceux qui payaient beaucoup, par la grande porte.»

Le passage à la mairie s'était fait la semaine qui précédait le jour de noce.

La robe de mariée, en Sarthe, était généralement blanche, excepté dans les années 1914/1919, où elle était noire sans doute à cause des deuils de la première guerre mondiale. On réservait la même couleur à la femme qui avait fauté. Cette femme qui avait eu des relations avant le mariage, n'avait pas non plus le droit de porter la fleur d'oranger, symbole de virginité et d'éternité. Parfois, elle devait coiffer une couronne d'épines.

Il semble que les femmes ayant passé la trentaine, ne cherchaient plus à se marier en blanc, mais plutôt dans des couleurs pastel: rose ou vert pâle. Le blanc serait-il, en plus du symbole de virginité, le symbole de la jeunesse? Il faut le croire, car ces femmes portent quand même la fleur d'oranger, donc ce n'est pas la virginité qui est remise en cause.

Lorsqu'il y avait des dentelles très anciennes dans la famille, la couturière les incorporait à la robe. Ainsi était marquée l'appartenance à une famille. En outre, la richesse de la famille était montrée de différentes façons: la longueur de la traîne (surtout en ville), le diadème de perles qui remplace la couronne de fleurs, la dimension du bouquet de fleurs, le nombre d'invités. Il semble qu'en Sarthe, il était important de mettre beaucoup d'argent pour ce grand jour, c'est un jour de fête qu'il faut célébrer comme il se doit.

Après l'église, il y a un premier repas qui se fait dans une grange décorée pour l'occasion avec de grands draps blancs et des fleurs, ou encore dans une sorte de «tente placée au-dessus d'un parquet». Ceux qui ont les moyens, vont au restaurant.

Les repas sont composés de plusieurs plats; là aussi, l'argent est très présent. On y mange en général une soupe améliorée, puis deux plats de viande, une viande en sauce, une viande rôtie. Il peut s'agir de volaille ou de mouton, mais pas de porc qui est une viande «ordinaire». En campagne, on servira davantage une poule au pot qui est déjà un repas amélioré. Ainsi, Mme Carré, qui était en place dans une ferme ne pouvait payer un repas; ce fut sa patronne qui lui offrit «une bonne soupe à la poule» le samedi.

Le soir, il y avait un deuxième repas tout aussi pantagruélique. A la fin du repas du soir, les invités offrent aux jeunes mariés leurs cadeaux; ceux-ci

en retour «payent la goutte» ou le digestif. Puis c'est une nuit de danses qui dure jusqu'au petit matin, vers six heures. Les mariés disparaissent alors: les musiciens sonnaient le rassemblement et on partait en cortège chercher les mariés pour leur offrir «la *routille*», mélange de vin et de pain grillé, ou «le *chabrot*», mélange de vin et de bouillon, ou encore la soupe à l'oignon, mais cette dernière est partagée avec tout le monde. Parfois à la place des musiciens qu'il fallait payer, c'était le violoneux ou les «casserolles», rappelant le charivari, qui sonnaient le rassemblement.

Le jour de mariage le plus fréquent, pour cette période, était le samedi. Parfois, un autre jour était proposé; ainsi Mme Régnard s'est mariée un jeudi car c'était le jour de repos de son oncle boulanger qui avait aidé pour le repas. Le vendredi, tout le monde avait repris le travail puis le samedi, la fête avait recommencé.

Les mariages de trois jours sont assez rares, ils en ont tous connu, mais ce n'était pas très courant.

Une particularité qui a retenu mon attention est la superstition des deux mariages célébrés le même jour, dans la même église. Les gens disaient alors qu'«il n'y avait du bonheur que pour un» ou qu'«une des deux femmes serait stérile». Pour éviter ce problème, les familles ne mariaient pas deux de leurs enfants le même jour, mais laissaient passer quinze jours entre les deux mariages. De même, si deux mariages se suivaient dans l'église, on évitait de les faire se croiser: «on faisait sortir un par une porte, et rentrer l'autre par une autre porte». Pour certains, cette manière de procéder viendrait des coutumes allemandes. Nous verrons qu'il en sera tout autrement en Bretagne, bien que la superstition existe.

Une coutume fort intéressante m'a été évoquée par deux fois. Il s'agit de la «*pouchette rousse*». Lorsque le dernier enfant (à l'origine la dernière fille) d'une famille se marie, sa mère revêt un tablier dans lequel sont placées des noisettes, des châtaignes, plus tard des bonbons et des dragées. Elle doit les lancer par poignées sur les invités tout en dansant. Il semblerait qu'aujourd'hui, cette coutume se perpétue du côté de Saumur.

1.2. *Le mariage en Bretagne*

Dans cette partie, je reprendrai les mêmes moments évoqués en Sarthe de façon à pouvoir comparer plus facilement. Il faut préciser qu'il m'a été parfois laborieux de discuter de cette époque avec les Bretons, car je ne parle

pas breton. En effet, les personnes interrogées parlaient le breton dans leur jeunesse et leurs souvenirs sont attachés à cette langue. Il me semble donc que mon enquête par certain côté reste à l'état embryonnaire. D'ailleurs, il m'est arrivé parfois de demander le même renseignement en français et en français mêlé de breton, j'ai obtenu davantage d'informations lorsque la demande avait été faite en breton.

1.2.1. La rencontre

En Bretagne, comme en Sarthe, les rencontres se font fréquemment aux «bals» ou aux «noces», ou encore sur le lieu de travail.

Les bals, premier lieu de rencontre, n'étaient pas très fréquents, au mieux une fois par mois. Les parents, ou les frères et sœurs plus âgés, accompagnaient la jeune fille. Souvent, elles ont connu leur futur époux très jeunes. Ils venaient de la même zone géographique et allaient à l'école ensemble ou jouaient ensemble sur les routes.

On se mariait avec des jeunes du même village ou des villages proches, surtout en milieu rural. Dans les grands bourgs ou en ville, le mari venait parfois d'un peu plus loin, mais rarement en dehors de la commune. La preuve en est: lorsque l'on épousait un jeune homme d'une autre région ou «pire» d'un autre pays, cela était très mal vu. Ainsi Mme Sartori de Brest, épousa son mari, un Italien, en 1939; à l'époque, les gens disaient qu'«elle était sûrement enceinte pour épouser un étranger». Plus récemment, dans les années 60, mon grand-père, ayant fait la rencontre de son futur gendre, dit «en plaisantant» à ma mère: «pourquoi es-tu allée chercher un étranger, y avait pas assez de gars dans le pays?» Ma mère est du Finistère sud et mon père du Morbihan, il y avait environ 70 km entre leur ville natale!

Le deuxième lieu de rencontre, le plus souvent cité, est la «noce». Les jeunes gens sont mis en couple pour former le cortège. La formation des paires était très importante: les parents n'hésitaient pas à proposer eux-mêmes des possibilités. Il fallait que les deux jeunes soient à peu près issus du même milieu social. En plus, il y avait, semble-t-il, un âge où l'on faisait très attention à «qui était avec qui». La pression familiale était très forte: la jeune fille qui se retrouvait avec un jeune homme en âge de se marier, était vraiment une possibilité de futur mariage. Il est difficile de cerner avec précision cet âge, mais il semblerait qu'à partir de 21/22 ans, les familles poussaient les jeunes filles à chercher un mari, alors que pour les garçons, c'était

davantage vers les 24 ans. Mais il y avait d'autres pressions. Ainsi, si un des parents venait à décéder – davantage le père, car les veufs se remariaient plus facilement que les veuves – un des enfants devait se marier pour pouvoir prendre la relève à la ferme. En général, c'était celui qui était le plus proche d'une alliance, dont on avait déjà évoqué un possible arrangement avec une autre famille. Le service militaire des garçons poussait également les jeunes filles à se décider plus rapidement. Il en est de même avec la guerre: avec le désordre régnant, les parents préféraient voir les enfants mariés par peur qu'ils ne fassent des «bêtises».

Le troisième lieu de rencontre est le lieu de travail. Il concerne surtout les citadins. Ainsi certains se sont rencontrés dans le restaurant, le café où ils servaient, d'autres dans l'imprimerie où ils travaillaient.

En Bretagne, il existait une autre façon de se rencontrer, fort répandue: par l'intermédiaire d'un *baz-valan*¹. Dans le monde rural, les jeunes restaient beaucoup dans leur ferme pour travailler et avaient peu d'occasion de faire connaissance avec des filles. En outre, beaucoup de filles ne voulaient pas se marier avec des fermiers car la vie qu'on leur proposait était trop dure. Ainsi du côté de Brest, les filles recherchaient les fonctionnaires de la marine ou de l'arsenal. Le *baz-valan* intervenait alors pour les jeunes hommes sans promesse. Mais qui était-il? Le *baz-valan* peut être un homme ou une femme, plus fréquemment un homme. En général, il a un autre métier, il est rarement fermier car les recherches des conjoints et les discussions prennent trop de temps. Souvent, c'est un tailleur qui va de ferme en ferme ou un meunier. Quand il part «en mission», il porte une marque distinctive: soit deux bas de deux couleurs différentes, deux chaussures différentes, soit il porte sur lui ou sur son chapeau, une branche de genêt. D'ailleurs la traduction de *baz-valan* est «bâton de genêt». L'important pour être *baz-valan* est de savoir bien parler, d'être patient et de pouvoir se déplacer. Un monsieur racontait que son père avait essayé d'être *baz-valan*: «il avait essuyé un refus et en plus, il avait ramassé une douche!», un peu comme si le ciel était contre le fait qu'il joue le rôle de *baz-valan*: il n'a jamais réessayé!

Les femmes peuvent être *baz-valan*: elles viennent généralement des bourgs, plutôt que des fermes. Elles ont un certain âge et «sont toujours la tante de quelqu'un ou de quelqu'une». Elles n'étaient pas toujours très bien acceptées et ne jouaient pas vraiment le même rôle: elles tentaient de mettre

¹ Le *baz-valan* est un entremetteur

en relation deux jeunes gens, deux familles, mais ne s'occupaient pas des arrangements financiers, ou de façon moins directe.

Enfin, le curé de la paroisse renseignait les familles sur les enfants des autres familles, surtout si le ou la jeune personne à marier présentait un gros défaut: celui-ci peut être un manque de courage au travail ou un caractère difficile.

Une fois la rencontre faite et la fréquentation acceptée par les parents, on fêtait les fiançailles, en général, un an avant le mariage. De même façon qu'en Sarthe, les familles se retrouvaient lors d'un repas et évoquaient les arrangements financiers. Parfois, une bague était offerte à la jeune fille par le jeune homme, mais surtout dans les milieux un peu plus aisés. Un autre cadeau qui m'a été signalé par Mme Lepetitcorre, originaire du Morbihan, est la médaille d'amour.

1.2.2. Le jour du mariage

Je ne reprendrai pas ce jour de façon linéaire. Dans l'ensemble, la journée se déroulait de la même façon qu'en Sarthe. On commençait par l'habillage de la jeune fille le matin et on finissait par la soupe à l'oignon, le lendemain matin ou par un repas. Je vais plutôt m'attacher ici à décrire les faits marquants, les différences qui ont retenu mon attention.

Si en Sarthe, lors de l'habillage de la jeune fille, on note la présence d'une couturière, d'un coiffeur, de la mère et/ou d'une sœur, en Bretagne, il y a une certaine fierté de la part des jeunes mariées à s'habiller seule. «Chacun doit s'habiller, on a bien assez à faire avec sa tenue». Nous sommes bien loin de l'habillage public annoncé dans les livres. Elles revêtent donc le costume breton, comme s'il s'agissait d'un autre jour de fête plus ordinaire et non leur jour. Elles ont l'habitude de le passer, ce n'est pas comme en Sarthe où la robe est un vêtement «extra-ordinaire»; en Bretagne, seule la richesse du tissu et des ornements est différente, mais le costume (ses superpositions, sa mise en place) est le même que pour celui des fêtes et des pardons. La robe n'est pas blanche comme en Sarthe mais noire. Elle se compose d'une jupe de velours noir avec un liseré de couleur en bas, d'un chemisier blanc, d'un gilet (ou camisole) noir brodé, d'un châle et d'un tablier brodés également. Chaque région connaît des différences de couleurs, de motifs mais l'esprit est le même. Les coiffes sont aussi particulières à chaque village, elles sont attachées par des épingles, parfois à tête blanche pour

marquer le jour de fête. Le tablier ou le châle pouvait être un bien familial que toutes les filles de la famille portaient le jour de leur mariage.

En ville, très rapidement les jeunes filles ont abandonné le costume breton pour se vêtir d'une robe «à la mode de la capitale», mais la robe restera quand même noire jusque dans les années 55 dans certaines familles. En revanche, dans le sud Finistère, très rapidement, les jeunes mariées portaient une robe blanche.

Les mariés portaient tous les deux la fleur d'oranger, au côté gauche, «côté du cœur». Lorsque l'on ne pouvait avoir des fleurs fraîches, on en achetait en cire chez le bijoutier.

Le cortège se composait de la même façon qu'en Sarthe et prenait son départ chez la jeune fille après que le garçon d'honneur a offert son bouquet à la mariée. Le cortège était mené par les sonneurs jouant du biniou, du tambour ou de la clarinette.

Après l'église, on se dirigeait vers le lieu du repas. En campagne, celui-ci se fait dans un champ, une prairie, «nettoyé pour l'occasion». Deux tranchées étaient creusées, on s'y asseyait et le festin commençait.

Les mets semblent moins élaborés qu'en Sarthe: le plat le plus souvent cité est «la soupe au bœuf bouilli» ou encore le *kig ha farz* (sorte de pot-au-feu avec du far noir). En dessert, les spécialités locales sont à l'honneur: far dans le nord Finistère, gâteau breton coupé en carré sur des assiettes dans le sud. En ville, ou pour les gens plus aisés, le repas se fait au restaurant mais pas forcément en ville: on peut louer un car et se retrouver dans un restaurant au nord de Brest, à Plouguerneau. Dans ces cas, il semble que la composition des repas est très similaire à celle évoquée en Sarthe, avec peut-être un peu plus de produits de la mer. Il y a également deux repas, un le midi et un en fin d'après-midi. Les danses ont lieu le soir jusqu'à minuit/une heure pour tout le monde, jusqu'au petit matin pour les jeunes.

Le nombre d'invités était plus important qu'en Sarthe. Les mariages de 100/150 personnes sont très fréquents. Dans le sud Finistère, il n'est pas rare de compter 400 invités; ceci grâce à une certaine coutume: les invités payent leur repas. Le grand nombre d'invités tient aussi de la forte natalité en Bretagne, celle-ci ne baissera qu'au début du XX^e siècle; les familles sont plus nombreuses, les parentés plus vastes.

En Sarthe, les mariés font tout pour ne pas rencontrer d'autres mariés, en Bretagne, même si une personne ou deux m'ont évoqué la même superstition, les mariages collectifs étaient très en vogue. Ainsi un monsieur, s'étant marié à Plougastel, m'a montré sa photo de mariage: ils étaient dix couples. C'était

monnaie courante. «Il restait peu de jours pour se marier à l'église, si l'on respectait le calendrier religieux, la période de travaux des champs... et puis, ça fait des économies!». Il faut signaler qu'à Plougastel, il y avait une coutume égalitaire comme en Sarthe, alors dès que l'on pouvait marier plusieurs enfants appartenant à deux fermes voisines le même jour, on faisait échange des parties rapportées et on évitait ainsi de couper les terres. Il semblerait qu'il en soit de même du côté de Douarnenez, dans le sud Finistère. Au nord de Brest, à Plouzané, pour ne pas diviser les terrains, on ne mariait qu'un seul enfant, les autres restaient célibataires et travaillaient à la ferme ou partaient. Ailleurs, en général, c'est l'aîné qui héritait de la ferme et des champs. Les autres enfants devaient se marier avec une ou un autre fermier pour s'occuper de la ferme du conjoint, ou partaient s'engager dans la marine ou travailler à l'arsenal. Il apparaît donc que la coutume est bien moins unifiée qu'en Sarthe. L'existence de ces différentes coutumes donne des paysages agraires divers et des façons de vivre le mariage très différentes.

II. LE MARIAGE: UN JOUR DE BONHEUR?

II.1. *Les différences entre les deux régions*

Si nous avons pu voir que les mariages en Sarthe comme en Bretagne se déroulent à peu près de la même façon, nous y retrouvons les mêmes étapes tout au long de la journée. une attitude m'a particulièrement frappée pendant mes entretiens, c'est le rapport au mariage qu'ont les femmes. Leur visage montrait des sentiments complètement différents. Dans cette partie, je m'attacherai donc à tenter de donner une ou des pistes d'analyse à ces différentes attitudes.

II.1.1. En Sarthe

Toutes les personnes que j'ai rencontrées en Sarthe, hommes comme femmes, évoquaient le mariage avec joie. Je parlerai essentiellement des femmes car ce sont surtout les attitudes de celles-ci qui ont éveillé mon attention. Le mariage représentait donc pour elles un grand jour, un jour unique dans une vie, une étape importante. Ce jour était unique parce que, bien sûr, il n'était pas question de divorcer. En outre, la fille était à l'hon-

neur, c'était son jour. Comme nous l'avons déjà dit, les familles n'hésitaient pas à mettre beaucoup d'argent pour que ce soit le plus beau jour. La robe était choisie avec soin, plus on avait d'argent, plus on se rapprochait de «la robe de princesse, avec une longue traîne, un voile encore plus grand et une gerbe de fleurs (non plus un simple bouquet)». Il y avait, semble-t-il, une part de rêve qui était exaucée. Même pendant la guerre, il fallait trouver si possible une belle robe blanche, des chaussures, des vivres ... tout était acheté avec des tickets, mais l'important était de donner à ce jour «la couleur du mariage».

Beaucoup de personnes m'ont dit également que «les mariages étaient de belles fêtes, des fêtes comme on en fait plus!» pour plusieurs raisons.

D'abord «les joies étaient plus simples que maintenant, on avait pas tout ce que vous avez». Le quotidien était fait avant tout de travail, les loisirs n'avaient pas la place que nous leur accordons aujourd'hui; donc le mariage était le moyen de se détendre, d'avoir quelques joies. Certaines personnes m'ont dit aussi que les gens avaient des relations plus égales, «on se mélangeait riches et pauvres», dans une certaine mesure. «On se cherchait». Il y avait moins d'égoïsme, plus d'entraide. Aujourd'hui, les gens sont plus «orgueilleux». Mme Carré illustre son propos d'une sorte de proverbe: «c'est moi qu'est moi, c'est toi qu'est toi».

Une des raisons du grand bonheur de ces femmes provient aussi de la possibilité qu'elles avaient de choisir leur mari, de faire un mariage d'amour, non contraint. La place du mariage arrangé était finalement assez réduite: il fallait l'accord des parents; mais ceux-ci n'imposaient pas un homme spécifique, parfois ils suggéraient. Il semble qu'elles subissaient moins de pression qu'en Bretagne, que le mariage était plus naturel. En effet, l'union avec un homme est une étape normale de la vie, elles ne redoutaient pas d'y arriver, de changer de statut. Leur vie maritale ne présentait pas davantage de contraintes que la vie de jeune fille, elles étaient un peu éduquées en ce sens. La liberté de choix du mari n'est pas la seule; les jeunes mariés restés à la ferme peuvent choisir de rester avec les parents ou de partir dans une autre maison sur le même terrain, à moins que ce ne soient les parents qui laissent la place.

Enfin, il me semble que le caractère sarthois est plus prompt à la conciliation, à l'équilibre et à l'harmonie. Dans un couple, les deux partis font tout pour s'arranger, pour qu'il y ait le moins de heurts possibles. Nous verrons qu'il en est tout autrement en Bretagne.

II.1.2. En Bretagne

Les femmes en Bretagne n'ont pas du tout la même vision du mariage. Si l'on regarde les photographies de mariage, on s'apercevra très rapidement du manque de sourire. Les hommes affichent une certaine fierté, mais le visage des femmes reste fermé, dur: la joie est loin de transparaître. La pudeur des bretonnes rend difficile les recherches en ce sens, pourtant plusieurs hypothèses peuvent être formulées.

La grande place accordée aux mariages arrangés est bien sûr à mettre au premier plan. Il arrive parfois que les époux ne se connaissent pas du tout. Un *baz-valan* a mis en relation les deux familles et celles-ci se sont entendues pour unir leur enfant. Ces derniers ne se parleront que le jour de leurs fiançailles, parfois lors d'une autre brève rencontre, mais il est impossible de savoir à quoi s'attendre dans la vie commune. Le *baz-valan* est un personnage encore très présent dans les campagnes dans les années 50, ainsi, un de mes grands-oncles s'est marié par l'intermédiaire d'un *baz-valan*; il était «trop timide pour trouver une femme» aux dires de ses parents. La pression familiale reste donc très forte, le mariage est plus une obligation qu'un choix.

En ce qui concerne les femmes, le passage de l'état de célibataire à celui de femme mariée ne se fait pas sans regret et sans amertume. Lorsqu'elles sont jeunes filles, elles sont relativement libres. Elles peuvent se retrouver entre jeunes filles, elles ont moins de responsabilité, elles sont plus insouciantes. Si la surveillance des parents est rapprochée, elles n'ont pas à s'occuper d'un mari, d'enfants, d'une ferme, d'animaux. Une fois mariées, les moments de liberté et d'oisiveté n'existent plus. En outre, une des grandes angoisses des femmes de cette époque était d'avoir à subir un mari alcoolique et violent. Cela était d'autant plus redouté qu'il n'était pas question de se séparer.

S'il arrivait dans les villes que la séparation des corps soit prononcée ou même le divorce, en campagne, on n'y songeait pas. Il semble qu'en Sarthe, il y ait eu plus tôt une certaine souplesse de ce côté-là (cf. infra).

Plusieurs femmes ont évoqué les pleurs, les angoisses qu'elles avaient eu la veille ou le jour même des noces. Peut-être est-ce là aussi une explication à leur volonté de s'habiller seules, sans personne pour les voir? De même, prononcer le «oui» engendrait une certaine peur, une grande inquiétude, c'est le oui d'acceptation à cette vie vers laquelle on les a poussées et qu'au fond, elles exècrent. Beaucoup de jeunes filles passaient par ces moments d'angoisse, mais elles n'en parlaient pas, par pudeur et pour ne pas dévoiler leur

faiblesse. Ainsi, elles disent facilement «je ne sais pas si ça arrivait à tout le monde».

Un autre paramètre qui entre en jeu, est la différence de coutume. Après le mariage, on vivait à la ferme avec les parents, dans la même maison. Lorsqu'il y avait une belle-mère, la jeune fille est en lutte constamment avec elle. En outre, la belle-fille devait se montrer irréprochable. Mme Kerdraon de Plougastel évoquait la dureté de sa belle-mère, «elle était méchante car je n'étais pas assez riche!»

Enfin, la légende du dur caractère breton ne serait-elle pas une réalité? Lors des entretiens, j'ai rencontré beaucoup de femmes avec un fort tempérament. Elles appréhendaient l'union avec un homme car elles avaient peur d'avoir affaire à un «caractère dur». Une personne, fille de meunier, disait:

«j'ai eu de la chance, mon mari était un homme bien.

– qu'est-ce qu'un homme bien?

– un homme qui laisse commander.»

Les Bretonnes voulaient garder une certaine liberté, si la loi et la coutume étaient contre elles, elles n'étaient pas prêtes à tout accepter.

II.2. *L'influence de la religion*

II.2.1. Les textes

L'étude des textes va nous permettre de comprendre ce que le(s) pape(s) souhaitait(aient) commander aux fidèles, ainsi que l'évolution de l'Eglise par rapport à l'évolution du code civil.

L'évolution de la société en matière de mariage est particulièrement importante depuis la Révolution française. Celle-ci est le facteur déclenchant de la sécularisation.

Le code civil établit le mariage comme un acte laïcisé. Le mariage dans les textes perd son caractère de sacrement pour devenir un contrat conclu devant l'officier civil et quatre témoins, puis seulement deux au XX^e siècle.

Au début du siècle, l'âge matrimonial ramené à 21 ans, pour les garçons et les filles, a été confondu avec la majorité civile. Le consentement des parents n'est plus requis que pour les filles et pendant seulement trois ans.

La possibilité du mariage sans comparution personnelle a été admise «en temps de guerre»; d'ailleurs, une des dames rencontrées s'était mariée pendant la Seconde Guerre mondiale civilement, et au retour de son mari, elle

a fait un mariage religieux. Elle pensait que ce mariage le ferait revenir d'Allemagne.

Le divorce, s'il est accepté par la loi sous diverses conditions très strictes, sera modifié et facilité, surtout pour les femmes.

L'Église ne peut rester indifférente à cette évolution et cherche à garder sa place dans l'acte du mariage et contre celui de divorce. Depuis la révolution, de nombreux papes sont intervenus par l'intermédiaire de bulles, d'encycliques, de lettres, etc. Nous n'évoquerons que les interventions importantes du XX^e siècle. Les papes condamnent solennellement la généralisation du mariage civil dans les pays occidentaux et rappellent le caractère sacré de cette union. Le mariage et les fiançailles seront consignés dans deux textes incontournables le *Ne temere* (1907), puis le code de 1917.

Les fiançailles, tout d'abord légiférées par les lois canoniques, devaient être mises par écrit: par la suite, elles seront laissées à la liberté des familles. En effet, cet engagement ne représentait pas la même gravité que le mariage et il était possible de les rompre. Il en reste pourtant quelques traces écrites sous une certaine forme en Sarthe, puisqu'il arrivait que l'on signe les fiançailles chez le notaire.

Le *Ne temere* rappelle les valeurs du sacrement du mariage, ses exigences. De même, il appartenait à l'Église seule, de fixer les empêchements dirimants aux mariages des chrétiens. Ainsi, elle s'élèvera contre les mariages de religion mixte, ou d'un non-baptisé, avec un baptisé chrétien. Toutefois, il semblerait qu'à certaines conditions, il était possible d'obtenir une dispense. Enfin, le code admet la séparation des corps mais non le divorce, et encore moins le remariage.

Les textes de loi canonique sont rarement connus des fidèles, néanmoins, l'image d'une famille forte, soudée sous l'autorité du chef de famille, le père, sera répandue par l'intermédiaire des prêtres de paroisse. En outre, l'Église catholique condamne le divorce sans réserve. Le droit canonique ne connaît que les nullités des mariages. Elles sont plus nombreuses qu'en droit civil et surtout ce sont les seules issues à des unions mal engagées. Elles sont beaucoup plus utilisées qu'en droit civil. Il semblerait que la Sarthe, plus proche de la capitale ait davantage pris en compte ces possibilités d'annuler un mariage par exemple pour «erreur sur la personne» (canon 1083,2,1 du code de 1917). Nous le verrons par la suite.

II.2.2. La réalité

Nous l'avons dit précédemment, les lois canoniques étaient peu, voire pas du tout, connues des fidèles. De la religion, seuls les dires des prêtres permettaient de savoir quelle était la voie à suivre. Pourtant, la religion catholique n'a pas percé de la même manière en Sarthe et en Bretagne; elle n'a pas déteint sur les deux populations pareillement.

En Sarthe, si la place de la religion est importante, les sarthois ne sont pas moulés, voire écrasés par une morale dure et parfois intransigeante. Il peut y avoir plusieurs raisons à cela. D'abord, la proximité de la capitale joue un grand rôle. Bien que ce soit un pays rural, la Sarthe cherche à imiter Paris et ses modes. D'ailleurs, Le Mans n'a eu de cesse de chercher à être un pôle de Paris, du moins, d'en tirer des avantages financiers et politiques. En outre, la Sarthe, loin d'être repliée sur elle-même, s'ouvre aux «étrangers» et à leurs coutumes; malheureusement, parfois, elle en délaisse les siennes. Ainsi on verra très rapidement sur les photographies de mariage les *goulines*² disparaître, par contre les vêtements des mariés et des invités seront très proches de ceux des Parisiens. Je fus même étonnée de voir le décalage avec les photographies des mariages bretons. Les vêtements portés en Sarthe dans les années 20 n'apparaissent que, peut-être, 20 ans plus tard en Bretagne. Une dame me disait que «les Sarthois allaient du côté du vent». S'il fallait suivre l'Église, on la suivait sans s'y opposer, mais sans adhérer à tout ce qu'elle souhaitait imposer. Il est important de laisser une place à la liberté de chacun. De même, sentant le vent tourner, ils se sont rapprochés de Paris et de son influence. «Les Sarthois étaient des capitalistes avant tout le monde, ils sont toujours en avance, mais ils ne font pas de bruit, pas d'éclat!»

De la mode de Paris est venue la robe de mariée blanche, les diadèmes et les repas au restaurant. En effet, la robe noire que l'on peut encore voir sur les photographies de 1913, devient rare par la suite (sauf pour les femmes ayant fauté, nous l'avons vu). Même en campagne, le blanc sera rapidement adopté. La robe blanche était au début un signe de richesse, en plus du symbole de virginité. Par imitation des bourgeois, les femmes revêtent des robes blanches de plus en plus belles, avec des tissus de plus en plus recherchés. Ainsi plusieurs personnes m'ont dit fièrement: «c'était du satin, déjà!»

² La *gouline* est la coiffe sarthoise.

Mais la proximité de la capitale, l'influence des idées et des coutumes n'expliquent pas entièrement pour autant pourquoi l'Église n'a pas pu être aussi présente qu'en Bretagne. Une autre raison, me semble-t-il, vient du caractère même des Sarthois. L'Église catholique avait donné une certaine coloration morale à toute la France, mais la Sarthe n'était pas prête à tout accepter. Il existe dans le Maine la coutume égalitaire qui est très importante au niveau des partages des biens mais qui s'en ressent aussi du caractère sarthois. «L'égalité chez les Sarthois, c'est maladif». Nous avons pu voir qu'il y a une égalité financière, certains mariages cassaient au moment des fiançailles si l'apport des deux côtés n'était pas égal. En outre, il y avait une égalité à l'intérieur du mariage; l'homme et la femme avaient chacun leur rôle, mais ils menaient la barque ensemble. Il n'était pas question d'accepter entièrement une religion patriarcale, pas question qu'il n'y ait qu'une personne à prendre des décisions, pas question, si cela arrivait, que la femme subisse un mari la rendant malheureuse par l'alcool, la violence ou l'infidélité, comme le demandait l'Église. D'ailleurs assez étonnamment, j'ai rencontré deux personnes qui ont pu me parler de divorce en campagne avant la Deuxième Guerre mondiale, ou encore de séparation des corps, le premier étant fermement condamné par l'Église.

Enfin, l'égalité était aussi celle des enfants, celle qui leur permettait de choisir leur époux/épouse, de faire des mariages d'amour. La religion, dans ce cadre, venait renforcer cet amour, lui donner sa bénédiction et non servir de sceau à une obligation.

La joie qui transparait alors le jour du mariage est naturelle: on se marie par amour, avec l'accord des parents (avec lesquels il y a conciliation). Le mariage est une fête car tous les arrangements ont été faits auparavant, le jour des noces, normalement, on est sur un pied d'égalité, donc dans son élément. En outre, si l'église est très présente dans la vie du début du siècle puisqu'elle rythme l'année, elle n'est pas pour autant la marque de l'irréversible.

Il en est tout autrement en Bretagne. Le noir restera la couleur de la robe de la mariée jusque dans les années 55. Pourtant le costume breton du XIX^e siècle était très coloré. La fin du XIX^e siècle et le début du XX^e seront marqués par les deux guerres, 1871 et 1914/1918. Beaucoup de Bretons partiront et ne reviendront pas. D'après les historiens, les Auvergnats et les Bretons composeront une forte proportion des troupes et subiront donc de grandes pertes. En outre, la Bretagne de la côte est déjà fortement endeuillée par les hommes morts en mer. Aucune famille de pêcheurs ne peut prétendre ne pas

avoir perdu de parents dans les flots. L'Eglise joue alors un grand rôle dans l'obligation des femmes de porter des costumes noirs. Si au début, le deuil connaît une durée limitée, par la suite, toutes les femmes, ayant perdu un mari, un père, un frère porteront le noir en souvenir du défunt et cela jusqu'aux années 55.

L'Eglise connaîtra que peu de difficultés pour imposer cela puisqu'elle bénéficiera d'un terrain favorable. En effet, les Bretons de part leur culture celte, ou du moins ce qu'il en reste, sont très fortement pénétrés de l'image de la mort. Il n'y a qu'à penser aux nombreuses images de *l'ankou* (la faucheuse) très présente en Bretagne dans l'iconographie, l'architecture mais aussi dans la vie quotidienne (dans la pensée). En outre, les Bretons sont très attachés à la famille, aux anciens, non pas que les Sarthois ne le soient pas mais différemment. La mort en Sarthe est naturelle, en Bretagne, elle est mystique, elle appartient à la vie présente.

Je crois que l'implantation de l'Eglise et de la religion en Bretagne fut facilitée par ce caractère mystique des Bretons. D'ailleurs, la religion catholique s'est implantée très tôt en Bretagne et s'est fait de solides bases dans ce pays dur et inhospitalier. Les croyances y sont très fortes et continuent à être dispensées grâce aux prêtres qui n'hésitent pas à apprendre le breton pour pouvoir convertir «ces rustres».

De même, si les Sarthois peuvent bénéficier de leur situation géographique pour prendre connaissance des modes parisiennes, la propagation de celles-ci dans les campagnes sera d'autant moins rapides en Bretagne qu'il y aura la barrière de la langue. En outre, de par leur histoire, les Bretons et les Parisiens ne sont pas très proches, ce sont d'anciens rivaux qui se tolèrent. L'Eglise profite de cette rivalité pour prendre une grande place auprès des Bretons et dans leurs coutumes. Mais la religion est plus souvent une pression, un fardeau supplémentaire dans la vie des jeunes filles qui se marient. Il n'est pas question en Bretagne de divorcer, ni même de se séparer corporellement. Le mariage est un sacrement que l'on reçoit pour la vie entière jusqu'à la mort, d'où la hantise des femmes d'avoir à supporter pendant de nombreuses années un mari alcoolique, violent ou méchant. «Moi, j'ai eu de la chance; mais combien ont été malheureuses!» est une ritournelle que j'ai entendue de très nombreuses fois lors de mes entretiens. Heureusement, j'ai rencontré des femmes qui ont été heureuses, même si elles le disaient rarement.

Mais s'il y a une telle loterie, n'est-ce pas à cause du grand nombre de mariages arrangés? Se marier sans se connaître par l'intermédiaire d'un

baz-valan relevait vraiment d'un jeu de hasard, sans compter le caractère breton qui n'était pas vraiment conciliant comme celui des Sarthois!

En outre, les femmes ne pouvaient se plaindre à l'Église qui avait entériné ce genre d'union et qui leur demandait le sacrifice de soi dans l'union. De toutes façons, la pudeur et le non-dit ne permettaient pas aux femmes de s'exprimer. Si lors de mes discussions, il m'a été difficile d'obtenir des informations, ce n'est pas seulement parce que je ne parlais pas breton, c'est aussi parce que, en Bretagne, les femmes ne parlaient pas de tout cela. Elles ont encore du mal à en parler ouvertement, du moins pour les femmes qui viennent du milieu rural.

Le mariage était en pays celtique, une grande fête, une belle fête mais pas toujours pour la mariée.

Conclure de telles recherches me paraît inadéquat. En effet, le travail que j'ai tenté d'effectuer s'établit davantage comme quelques pistes à approfondir que comme une étude complète. Il serait d'ailleurs impossible de traiter la comparaison du mariage en Sarthe et en Bretagne en seulement quelques pages. Néanmoins, ce travail fut d'autant plus intéressant que le mariage dans ces régions tend à s'uniformiser et c'est par la connaissance de la vie des anciens que l'on perçoit aujourd'hui les petites différences sous-jacentes.

BIBLIOGRAPHIE¹

GAUDEMET, J.: Le mariage en occident, Cerf, Paris, 1987.

VERDIER, Y.: Façons de dire, façons de faire, Gallimard, Paris, 1979.

LE GOFF, J., SCHMITT, J.C. (publié par): Le charivari, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1981.

FILLON, A.: Les trois bagues aux doigts, Robert Laffont, 1989.

LOUDART, G., GINESTIERE, M.: La Sarthe autrefois, Horvath, 1993.

PLESSIS, R.: Paysans du Maine, Horvath, 1986.

Bretagne et religion, Travaux de la section religion de l'Institut culturel de Bretagne Shol Uhel Ar Vro, Rennes, 1990.

PRISER, L.: Le mariage en Bretagne autrefois, 1978.

¹ Mon texte est avant tout basé sur les informations que j'ai pu obtenir auprès de personnes âgées. Pour chaque région, j'ai rencontré entre 20 et 25 personnes. Pour le Maine, je n'ai rencontré que des Sarthois d'où l'intitulé de mes propos; en Bretagne, beaucoup de personnes étaient originaires du Finistère. Les données récoltées lors des entretiens et retranscrites ici ont été étayées par la lecture des ouvrages ci-dessous.

Le mariage en Bretagne, rapport de l'exposition sur le mariage de l'association Buhez. [s.l.] 1980.

Darbotage et mariages en Morbihan. «Ar Men» 1989, n° 31.

Quand les sonneurs menaient la noce. «Ar Men» 1996, n° 73.

MALŻEŃSTWO W SARTHE I BRETANII W LATACH 1913-1952

S t r e s z c z e n i e

Artykuł ten jest wynikiem badań etnologicznych dotyczących rytuałów zawarcia związku małżeńskiego w latach 1913-1952 we Francji – w Bretanii oraz w regionie Sarthe. W pierwszej części przedstawia on, jak sam dzień zaślubin wyglądał w obu regionach; autorka starała się odtworzyć zwyczaje nowożeńców oraz obyczaje świąteczne związane z zaślubinami. Część druga jest krótką analizą pojęcia uczucia szczęścia i jego obecności (bądź nieobecności) w badanych obrzędach dnia zaślubin; wypukla ona różnice w mentalności mieszkańców obu regionów.

Słowa kluczowe: etnologia, małżeństwo, I poł. XX wieku, Sarthe, Bretania.

Mots clefs: ethnologie, mariage, entre-deux-guerres, Sarthe, Bretagne

Key words: ethnology, marriage, first half of XX century, Sarthe, Bretagne.